

## Relevé des échanges – Réunion Comité de Pilotage du 20 octobre 2021

### Etude pour la régularisation du seuil de la Salarderie sur le Colin (Aubinges)

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) réunissait les membres du Comité de Pilotage de suivi de l'étude d'aide à la décision pour la continuité écologique liée au seuil de la Salarderie, situé sur la rivière (le Colin), à Aubinges.

L'étude est réalisée par le bureau d'étude « INGEROP », la réunion concernait la restitution de la Phase « 2 » : présentation des scénarios d'interventions.

Les rapports d'études et Comptes rendus sont disponibles sur : [www.vallee-yevre.com](http://www.vallee-yevre.com).

#### Présents :

Pascale ROUZIER (Maire d'Aubinges), Rudy ROGER (Elu d'Aubinges, délégué SIVY), Antoine BALL (Elu d'Aubinges, délégué SIVY), Céline DESCLAUX YVARD (Propriétaire riverain), Michel GILLET (Propriétaire riverain), Eric MALATRE (DDT 18), Antoine FOUCHER (propriétaire riverain).

INGEROP : Florian MIROLO (Chargé d'étude INGEROP)

SIVY : Thierry COSSON (Vice-Président), Jérémy JOLIVET (Agents SIVY chargés du suivi de l'étude)

Excusés : Remy LIONNAIS (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), Mme Juliette JARRY (OFB), Gilles BENOIT (Président du SIVY)

#### **Introduction**

Mme ROUZIER accueille et remercie les personnes présentes avant de donner la parole au SIVY.

M. JOLIVET remercie les personnes présentes et évoque l'évolution des membres associés à ce groupe de travail en raison des restrictions sanitaires au cours de l'année 2021 pour tenir ce type de rencontre, ainsi que des délais allongés en phase 2 en raison de discussions avec les financeurs au cours de l'été. Puis M. JOLIVET invite à un tour de table et indique ensuite que la réunion sera co-animée par le SIVY avec INGEROP.

#### **Sur la situation de l'étude, discussions préliminaires**

M. JOLIVET rappelle le contexte de l'étude et les principaux éléments évoqués lors de la réunion précédente (diagnostic du site [voir support de présentation associé et rapport phase 1], et évoque l'articulation financière pour la construction du programme de travaux à venir.

M. MALATRE récapitule la situation de la propriété de l'ouvrage en raison de l'abrogation du droit d'eau du Moulin Luçon qui n'a plus d'activité.

M. FOUCHER indique qu'il lui semble que l'ouvrage est cadastré.

M. MALATRE répond que l'ouvrage n'est pas borné, les cartographies parcellaires montrent souvent une délimitation des cours d'eau sans pour autant y indiquer un « numéro » de parcelle, il y a alors bien dans ce cas mitoyenneté jusqu'à la moitié du fond du lit et les parcelles se touchent.

#### **Présentation des scénarios**

##### Scénario mirco-seuils :

M. MIROLO précise que dans le cas présent et sous réserve d'analyses complémentaires, la solidarisation des micro-seuils sera réalisée à l'aide d'argile.

Il est noté le besoin de retalutage sur la partie aval principalement et donc de coupe et dessouchage.

M. JOLIVET signale la petitesse de ce type d'aménagement, avec des chutes peu perceptibles, mais que ces aménagements restent des « points durs » sur le cours d'eau, qui ne répondent pas à un fonctionnement naturel du milieu et qui devront faire l'objet d'une surveillance.

### Scénario emboitement :

M. MIROLO indique que le corridor végétal est riche et diversifié, mais principalement composé d'espèces matures d'un certain âge (sénescents) avec un certain manque de renouvellement.

Messieurs JOLIVET et COSSON indiquent ne pas avoir constatés de mortalités lors d'effacements et abaissements soudains de lignes d'eau, en dehors des maladies qui frappent de nombreuses espèces localement (Chalarose du Frêne, ...)

### Scénario remise en fond de vallée variante 1 et 2 :

M. FOUCHER demande ce qu'est précisément une zone humide ?

Messieurs JOLIVET, MIROLO, MALATRE répondent qu'il s'agit de l'association d'un cortège d'espèces végétales et animales spécifiques et des caractéristiques pédologique d'oxydo-réduction notamment, et expliquent l'intérêt de ces milieux et leur raréfaction sur le territoire.

M. GILLET explique les caractéristiques des sols du secteur, constitués d'une couche d'argile puis de sables.

M. ROGER demande ce que deviennent les souches de peupliers dans le cas d'une restauration de zone humide.

M. JOLIVET évoque qu'il est nécessaire d'avoir des prédispositions techniques pour envisager une restauration de zone humide, la remise en fond de vallée d'un cours d'eau apporte déjà un gain en terme de fonctionnalité du cours d'eau. Plusieurs techniques sont employées sur d'anciennes peupleraies, selon les caractéristiques des cultivars, des sols, ...

M. JOLIVET apporte des précisions sur le point de jonction aval, pour limiter les érosions et assurer la bonne fonctionnalité de l'abreuvoir.

M. GILLET demande ce qui est évoqué par « parcours pédagogiques » ?

M. JOLIVET répond qu'il est fait référence uniquement à des parcelles « communales », comme celle d'Aubinges en amont du secteur, par référence au cas de St-Martin d'Auxigny

Mme YVARD demande s'il pourrait être demandé par la suite le démantèlement de l'ouvrage ?

M. MALATRE répond qu'il n'y aura pas de disposition de ce type demandé par la DDT si l'ouvrage est contourné

M. JOLIVET répond que ce type d'interrogation devra faire l'objet d'échange entre les riverains entre eux, et avec INGEROP, l'ouvrage peut-être déjà partiellement enterrée par le remblai du futur ancien lit, évoque également la nécessité de clôturer pour la délimitation des parcelles, la replantation, une éventuelle compensation liée à une perte d'activité, etc...

### **Analyse – discussion**

La réunion se termine par un tour de table et l'avis de chacun : l'unanimité des personnes présentes est émise pour le scénario de remise en fond de vallée, avec une préférence pour la variante 2 (remise en fond de vallée la plus en amont).

M. JOLIVET rappelle qu'il prendra contact avec Monsieur LAUDAT, propriétaire riverain non présent, non excusé, et qu'il évoquera la position de tous auprès des financeurs ainsi qu'auprès du bureau d'étude Hydro-Concept pour le secteur amont du projet de remise en fond de vallée.

**Ce présent relevé est associé à son support de présentation, disponible au téléchargement sur la page internet dédiée du SIVY ([www.vallee-vevre.com](http://www.vallee-vevre.com)) > Base documentaire > étude seuil de la Salarderie à Aubinges**